

LE CABINET DE CHRISTINE ALBANEL S'EMPLOIE A MOBILISER LES CADRES

Les cadres supérieurs du ministère sont convoqués ce vendredi 30 mai par le Directeur de Cabinet pour recevoir ses instructions sur la RGPP.

Il est à craindre que, lors de cette réunion, ceux-ci se voient servir le même mélange de mensonges, de sous information, d'affirmations sans fondement (jamais démontrées) et de propos de propagande que celui livré depuis bientôt un an aux organisations syndicales.

Comme le précise la lettre qui leur a été adressée en prévision de cette séance, ils sont tous explicitement exhortés à « *mettre pleinement (leur) compétence et (leur) connaissance de l'administration... au service de la réforme* ».

Voilà une reconnaissance bien tardive qui, au passage, voudrait faire oublier le mépris avec lequel nombre d'entre eux sont aujourd'hui écartés des postes et des circuits de décision. Récemment encore, la CGT-Culture a dû porter un recours devant le tribunal administratif contre la violation, par le ministère, des conditions d'accès aux fonctions de sous-directeur. Egalement, nous avons dénoncé le recours à une officine privée (signifié en toutes lettres dans un avis de vacance) pour le recrutement d'un cadre dans un établissement public.

Par ailleurs, concernant précisément lesdites « réformes » que conduit actuellement, au pas de charge, le Cabinet de Christine Albanel, chacun sait que l'encadrement n'a jamais été autant tenu à l'écart et autant déconsidéré à chaque étape du processus. Les intentions de ce Cabinet ne sont donc certainement pas, aujourd'hui comme hier, de reconnaître et de tirer profit de cette compétence.

Ce 30 mai, les cadres supérieurs du ministère seront appelés, peut-on lire dans le courrier du Directeur de Cabinet, « *à porter avec conviction (la RGPP)... devant leurs équipes* », autant dire à faire la promotion de la politique gouvernementale de démantèlement de l'administration et de la Fonction publique de l'Etat.

Cette exigence constitue, ni plus ni moins, une atteinte au principe de neutralité des fonctionnaires. C'est l'indépendance de l'encadrement vis-à-vis du pouvoir politique qui est ici directement visée, menace aggravée par l'actuelle remise en cause du Statut général, les perspectives de recrutement sur statut privé et la rémunération au « mérite » et à la « performance ».

Mais, rappelons-le, on est coutumier du fait à la Culture : Renaud Donnedieu de Vabres avait convoqué les conservateurs de musée pour leur imposer le projet Abu Dabi et le Président du Louvre était allé jusqu'à les obliger à signer un texte en ce sens.

Il est aujourd'hui clair que la carrière des cadres n'est plus véritablement régie par les règles statutaires, et dans le cadre du paritarisme, mais de plus en plus conditionnée à leur degré d'acceptation, voire d'adhésion, à la politique menée. Pour ceux qui en douteraient encore, nous joignons à cette protestation une note produite par l'administration, qui n'a évidemment jamais été rendue publique, concernant la mise en place de comités de carrière au ministère de la Culture. Celle-ci en dit vraiment long sur sa vision de l'encadrement dit supérieur et de la gestion des parcours professionnels des intéressés.

La CGT-Culture, qui lutte sans relâche contre le démantèlement programmé du ministère, de ses directions et de leurs missions, a pu amplement mesurer l'indignation de l'encadrement et l'invite à s'engager plus que jamais dans ce combat.

Paris, le 29 mai 2008